

NOUVEAUTÉ  
dans le département :

# La VAE par étapes

Un interlocuteur local  
(Pau et Bayonne)  
vous accompagne dans  
la démarche :

- Informations et conseils sur le dispositif, ses étapes, sa durée, les différentes certifications possibles
- Orientation vers le diplôme, titre ou certification souhaités
- Suivi dans la démarche jusqu'à obtention du diplôme, et montage du dossier financier



Les Partenaires  
Sociaux du département  
dans le cadre de la démarche  
de branche ont  
décidé de promouvoir

## la Vae

Vous pouvez contacter le référent :

Béatrice HAYEZ

*Cibc*

CIBC 64 (Centre Interinstitutionnel de Bilans  
de Compétences des Pyrénées Atlantiques)  
PRC (Point Relais Conseil en VAE).

3 - 7, rue Emile Garey  
64000 PAU

TÉL : 05 59 27 39 69

Email : [contact@cibc64.net](mailto:contact@cibc64.net)

[www.cibc64.net](http://www.cibc64.net)



# le Bâtiment



Votre expérience  
vous donne un  
**Diplôme !**

- Chef d'entreprise  
vous souhaitez être compétitif ?
- Salarié,  
votre expérience vous donne  
un diplôme !



Artisan,  
chef d'entreprise,  
salarié en :



Maçonnerie, Charpente,  
Couverture, Peinture,  
Electricité, Plomberie,  
Menuiserie, Serrurerie,  
Métallerie, Plâtrerie...

Vous avez 3 années  
d'expérience dans le métier.

Vous pouvez obtenir par la VAE :

- Un Diplôme,
- Un Titre professionnel
- Un certificat

*(Du CAP et équivalent aux diplômes  
de l'enseignement supérieur).*

Des financements existent dans le cadre du Plan  
de Formation, du DIF (*Droit Individuel à la  
Formation*), du Congé VAE.

## Témoignages :

• **JOSE, artisan dans la maçonnerie :**

« J'ai embauché il y a 5 ans un maçon sans diplôme. Les clients sont très satisfaits par son travail et j'ai souhaité reconnaître ses compétences. Je lui ai alors parlé de la VAE. Il s'est informé, a pu valider le Titre de maçon, financé par le DIF. Il est très satisfait et encore plus investi dans l'entreprise. »

• **NEJIB, chef d'entreprise en plomberie :**

« Je fais des travaux de climatisation, j'ai souhaité valider mes acquis pour reconnaître cette habileté. J'ai obtenu un CAP froid et climatisation, ce qui me permet de faire valoir cette compétence auprès du client. »

• **STEPHANIE, peintre depuis 6 ans :**

« J'ai envisagé une reconversion dans la peinture en décor suite à un chômage prolongé. J'ai obtenu un Titre de peintre en décors qui m'a permis de créer mon entreprise. »

• **PIERRE, salarié d'une entreprise d'électricité :**

« Nos clients nous demandent de plus en plus si l'entreprise est certifiée. Pour cela les salariés de l'entreprise doivent avoir un diplôme correspondant à leur métier. J'ai donc alors obtenu un CAP installateur sanitaire, je suis ainsi reconnu dans l'entreprise et l'entreprise est reconnue par les clients. »